

RAPPORT

Val-de-Travers, le 29 octobre 2025

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au classement de la motion du parti socialiste « pour une assemblée citoyenne »



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

1 INTRODUCTION

Lors de sa séance du 20 novembre 2023, votre Autorité a adopté une [motion du groupe socialiste](#) « pour une assemblée citoyenne ».

Pour mémoire, cette motion demande au Conseil Communal de mettre en place une assemblée citoyenne composés de citoyennes et de citoyens volontaires ou non notamment en :

- établissant un groupe de travail chargé de concevoir la structure, les procédures et les modalités de fonctionnement de l'assemblée citoyenne, en s'inspirant des meilleures pratiques des assemblées citoyennes,
- allouant les ressources nécessaires pour soutenir la mise en place et le bon déroulement de l'assemblée citoyenne, y compris le recrutement des membres, la formation, la logistique et la communication,
- collaborant activement avec l'assemblée citoyenne en prenant en compte ses recommandations et en favorisant une culture du dialogue ouvert et inclusif.

Conformément aux articles 3.48 et 3.49 du règlement général de la commune de Val-de-Travers, du 17 mai 2021, le Conseil communal vous adresse aujourd'hui, dans le délai prescrit de deux ans au maximum, le présent rapport indiquant la manière dont il a donné suite à la motion.

2 EXAMEN DE LA MOTION

Même si son but est légitime et son ambition intéressante à plusieurs titres, la motion déposée par le groupe socialiste a été combattue par le Conseil communal au moment de son traitement par votre Autorité.

En effet, il nous semblait alors difficile de demander aux autorités de la législature 2021-2024 de se prononcer sur un projet à moyen-long terme. Aujourd'hui, force est de constater que c'est bien le Conseil



communal de la présente législature qui a examiné ce dossier et qui propose de classer la motion sans suite pour les raisons qui seront évoquées au prochain chapitre.

3 DÉVELOPPEMENT

Compris comme un moyen de rapprocher les autorités politiques de la population et de renforcer la participation démocratique, le concept d'assemblée citoyenne mérite d'être envisagé et d'être examiné à l'aune de notre situation valloisienne particulière.

Pour rappel, des cafés citoyens ont été organisés par le Conseil communal durant plusieurs mois après la fusion pour échanger avec les habitantes et les habitants mais les participants se sont assez vite essouffés et ces réunions informelles se sont arrêtées naturellement.

Ces moments de contact ont été importants à l'époque de la création de la commune de Val-de-Travers pour que la population se sente partie prenante d'un processus politique et bureaucratique intense et de longue haleine.

Dans la même veine, le service de sécurité de proximité et de prévention incendie a organisé entre 2021 et 2024 des « cafés avec un agent » en collaboration avec la police neuchâteloise pour entendre les potentielles problématiques liées à la sécurité, rassurer les gens et trouver des solutions. Après plusieurs éditions, l'affluence a également fortement baissé conduisant le dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population à revoir le concept. Depuis quelques mois, les agents de sécurité publique patrouillent ainsi avec la police neuchâteloise lors d'événements et de manifestations pour être plus accessible sur le terrain.

Aujourd'hui, même si ces deux types de rencontre n'existent plus et qu'une assemblée citoyenne n'a pas été créée, les autorités communales essayent de rester au plus près des préoccupations des Vallonnières et des Vallonniers, au travers de diverses plateformes d'échange informelles, comme les cafés chantier actuellement organisés à chaque nouvelle étape des travaux de la Grand-Rue de Couvet ou encore les séances publiques mises sur pied pour certains grands projets comme les chauffages à distance, la traversée de Couvet ou le nouveau plan de stationnement à Noiraigue il y a quelques années.

Des instances plus formelles existent également comme le parlement des jeunes ou le forum des associations. Le Conseil communal planche aussi actuellement sur la création d'un conseil des aînés pour traiter les dossiers en lien avec les 3^e et 4^e âges.

Nous pouvons encore citer les cérémonies organisées chaque année pour les nouveaux citoyens, les nouveaux retraités ou encore les nouveaux habitants et les personnes naturalisées, sans oublier la fête du 24 Février, la journée des naissances, le nouvel événement pour les personnes célébrant leurs 70 ans (dès 2025), le cocktail des entreprises... Autant d'occasions pour la population pour échanger avec les élus et partager des informations, des idées ou des critiques.

Si nous comprenons que ces plateformes plus ou moins (in)formelles ne représentent pas la panacée, elles nous semblent adaptées à notre situation locale ; nous pensons également qu'une assemblée citoyenne (ou des assemblées citoyennes selon les besoins des différents villages) pourrait faire doublon avec votre Autorité qui représente directement les citoyennes et les citoyens.

Nous avons aussi évalué le [concept mis en place par la Ville de Neuchâtel](#) depuis 2023 dans le cadre de la fusion entre Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin pour garder le contact avec les habitantes et habitants des anciennes communes mais également avec les quartiers.

Ce « nouvel outil de démocratie participative et de proximité » nous semble relativement lourd pour notre commune et pourrait créer des frustrations pour les participants qui soumettent des idées ou des projets

de proximité dans la zone géographique de leur assemblée mais qui ne peuvent pas tous être traités ou réalisés¹.

Vu que ce « laboratoire démocratique » n'a pas encore trouvé son rythme de croisière pour être pleinement opérationnel et efficace, le Conseil général de Neuchâtel a accepté le 8 septembre dernier une révision du règlement concernant les assemblées citoyennes, révision qui vise « à rendre le fonctionnement des assemblées citoyennes plus fluide et plus lisible pour leurs utilisateurs et utilisatrices. » La question financière et humaine pour la collectivité publique est aussi importante, car les projets déposés dans les assemblées citoyennes représentent des sommes non négligeables et occupent passablement de membres du personnel communal pour les traiter, ce qui n'est pas vraiment idéal à l'heure actuelle pour notre commune.

Finalement, si nous constatons aussi que la participation des Vallonnières et des Vallonniers pourrait être plus importante lors des votations et élections, nous sommes plus circonspects quant à l'effet d'une assemblée citoyenne sur l'abstention. Comme le relève Pascal Sciarini, professeur en politique suisse au Département de science politique et relations internationales de l'Université de Genève, « [l]e citoyen suisse est un votant occasionnel »², qui choisit de voter quand le thème l'intéresse ou l'interpelle. Le fait de participer aux débats au sein d'une assemblée citoyenne pourrait raviver la flamme pour la chose publique mais pourrait aussi avoir un impact négatif si les projets et idées proposés sont refusés, reportés ou impossible à financer.

4 CONCLUSIONS

Au vu des arguments évoqués par le Conseil communal, nous vous invitons aujourd'hui à classer la motion sans suite.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRESIDENT :

LE CHANCELIER :

Benoît Simon-Vermot

Christian Reber

¹ Le [rapport de la commission des assemblées citoyennes et des quartiers](#) au Conseil général de Neuchâtel à l'appui d'un projet de nouveau règlement concernant les assemblées citoyennes, du 18 août 2025, indique que « [l]es Autorités, en particulier la Commission des assemblées citoyennes et le Conseil communal, sont submergés de mandats ! [...] Il est inconcevable d'exiger de l'exécutif qu'il réponde de manière circonstanciée à chaque mandat, faute de disposer des moyens nécessaires. Or, s'il n'est pas répondu à temps ou s'il est répondu de manière insatisfaisante aux mandats, les assemblées citoyennes vont, à terme, considérer que l'outil mis à disposition ne produit pas les effets escomptés et c'est tout le dispositif qui risque de s'essouffler, voire de s'écrouler. Aujourd'hui déjà, les premières critiques se font entendre. »

² www.unige.ch/sciences-societe/files/2615/4339/7570/sciarini_journal_unige.pdf